

## **Adoption de la procédure d'urgence. (062023015)**

Concernant les affaires suivantes :

1- 062023015 - Adoption de la procédure d'urgence.

2- Réf. : 2023 DAC 46

Subventions (401 756,40 euros), conventions avec quinze théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

3- Réf. : 2023 DASCO 45

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros).

4- Réf. : 2023 DJS 6

Subventions (16 650 euros) à quatre associations sportives localisées (dont un avenant à la CPO) (6<sup>e</sup>).

5- Réf. : 2023 DJS 76

Subventions (281 000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'accès des jeunes à la culture.

6- Réf. : 2023 DSOL 68

Budget Participatif. Subventions d'investissement (967 921€) et de fonctionnement (12 500 €) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. Conventions.

7- Réf. : 2023 DVD 43

Stationnement de surface - Mesures de simplification

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-12 al.3 ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France :

**DELIBERE**

Article unique : Avis ..... est donné à l'adoption de la procédure d'urgence concernant les affaires suscitées.